



Aux ENSEIGNANTS du 1^{er} degré

S/c du Chef d'établissement

Service du 1^{er} degré

MOUVEMENT des ENSEIGNANTS dans le PREMIER DEGRE - 2026 Procédure de Mutation interdiocésaine

Vous désirez demander une mutation dans un autre diocèse, **vous devez** :

- **Avant le 15 janvier 2026** :
Informez le Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi (par mail à l'adresse s.rose@ec84.org) de votre désir de muter afin de recevoir l'imprimé de demande de mutation interdiocésaine.
- **Avant le 25 Janvier 2026 impérativement** :
Retourner cet imprimé, dûment rempli, au Président la Commission Diocésaine de l'Emploi.

A réception de cet imprimé de demande de mutation interdiocésaine, **le Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi** :

- Appose sa signature sur l'imprimé
- Conserve l'original
- Transmet une copie :
 - à l'enseignant demandeur
 - au Président des Commissions Diocésaines de l'Emploi des diocèses sollicités, **au plus tard le 31 Janvier 2026**.

Le Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi du diocèse sollicité intègre alors la demande, à sa priorité, dans l'ensemble des demandes de mutation et transmet à l'enseignant tous les documents nécessaires.

Avignon, le 4 décembre 2025

Olivier de Coat
Président de la Commission
Diocésaine de l'Emploi du 1^{er} degré